



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 2008

Texte de la question

PACTE EUROPEEN POUR LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Pascal Ménage, pour le groupe UMP.

M. Pascal Ménage. Madame la ministre déléguée aux affaires européennes, le Président de la République a lancé il y a quelques mois l'idée d'un pacte européen pour la jeunesse. La France a rapidement été rejointe dans cette initiative par l'Allemagne, l'Espagne, et la Suède. Le but est d'améliorer la formation et la mobilité des jeunes en Europe. En effet, dans une Europe élargie à 75 millions de jeunes de quinze à vingt-cinq ans, il convient de placer ce formidable potentiel d'énergie et d'initiative au coeur de l'ambition européenne.

La proposition d'un pacte européen pour la jeunesse représente ainsi un message fort en direction de la jeunesse et de la société dans son ensemble, un message d'avenir, d'espoir et de confiance.

Madame la ministre, vous avez participé la semaine dernière, aux côtés du Président de la République, au Conseil européen où la question de ce pacte a été abordée. Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale ce que les chefs d'État et de Gouvernement ont décidé concernant cette politique européenne pour la jeunesse qui fera vivre et grandir demain notre Europe ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Claudie Haigneré, ministre déléguée aux affaires européennes. Monsieur le député, j'ai le plaisir de vous annoncer que le pacte européen pour la jeunesse a été adopté, lors du Conseil européen de printemps, comme un objectif à part entière de la révision de la stratégie de Lisbonne. C'est la première fois que l'Europe affirme parmi ses priorités stratégiques l'importance des jeunes et la nécessité de relever le défi démographique pour développer le modèle social et économique européen.

Le pacte européen pour la jeunesse, vous l'avez dit, a été voulu et porté par la France, avec trois autres partenaires. C'était en effet une initiative conjointe du Président de la République, du chancelier Schröder et des premiers ministres suédois et espagnol. Ils ont appelé l'Europe à ne pas se résigner à la fatalité du vieillissement démographique et à faire, au contraire, le pari du dynamisme et de la jeunesse.

Je rappelle que le décalage qui existe aujourd'hui en termes de dynamisme démographique de part et d'autre de l'Atlantique explique une part importante du différentiel de croissance entre les États-Unis et l'Europe et que sur un plan politique, l'Europe s'est construite pour garantir la paix et pour garantir la prospérité aux jeunes générations. L'Europe doit se faire avec ses enfants et prendre en compte les aspirations des jeunes.

Un groupe de travail interministériel s'est mis en place, animé par Raoult Briet. Les premières propositions ont été faites. Elles ont été discutées avec nos partenaires européens. Plusieurs ministres du Gouvernement, mais tout particulièrement Philippe Douste-Blazy ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe socialiste*), sont allés présenter ce thème à nos partenaires et c'est l'ensemble des États membres qui a soutenu l'intégration de ce pacte dans le texte.

Je rappelle les trois priorités de ce pacte pour la jeunesse.

Premièrement, améliorer l'insertion et la formation professionnelles des jeunes, c'est-à-dire donner à tous les jeunes européens la possibilité d'être mieux formés et de mieux réussir, lutter contre le chômage et faciliter leur insertion professionnelle.

Deuxièmement, préparer les jeunes à être les acteurs de la croissance, de la compétitivité. De nombreuses

actions de l'Union doivent avoir plus de cohérence, que ce soit au niveau de l'enseignement, de la formation, de la recherche ou de la création d'entreprise.

Troisièmement, essayer de leur permettre de mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle pour qu'ils puissent avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent.

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Ce pacte a été adopté. Maintenant, nous devons décliner ce pacte au niveau national. Je rappelle que d'ici à quelques semaines, nous vous le présenterons, sous le pilotage de Jean-François Lamour. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pascal Ménage](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2008

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mars 2005